

Evaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé des chômeurs de longue durée. Luc Behaghel, Bruno Crépon et Marc Gurgand.

Quel dispositif pour accompagner au mieux vers l'emploi les personnes présentant des risques de chômage de longue durée ?

Economistes au CREST et/ou à PSE - Ecole d'économie de Paris, et membres du Poverty Action Lab (J-PAL), **Luc Behaghel, Bruno Crépon et Marc Gurgand** ont évalué l'efficacité comparée de deux dispositifs d'accompagnement renforcé, l'un conduit par des opérateurs privés de placement, l'autre par l'ANPE via le programme « Cap vers l'entreprise ».



Image © Fotolia

Contexte et déroulé de l'étude

En 2007, **deux dispositifs distincts d'accompagnement renforcé** ont été déployés à titre expérimental auprès de deux groupes d'environ 40 000 demandeurs d'emploi présentant un risque de chômage de longue durée. Ces dispositifs se traduisent par des accompagnements plus personnalisés et intensifs que dans les parcours classiques de l'ANPE, notamment grâce à la réduction du nombre de demandeurs pris en charge par chaque conseiller. Souhaitant évaluer scientifiquement ces dispositifs renforcés et les comparer avec le parcours classique puis entre eux, **l'ANPE** (à présent Pôle Emploi) et **l'Unédic ont sollicité le CREST et PSE - Ecole d'économie de Paris**. De la rédaction du protocole à la remise du rapport final en passant par le suivi scientifique et l'analyse statistique, une équipe de chercheurs a ainsi été mobilisée pendant plus de deux ans.

Les résultats ont été obtenus au moyen d'une évaluation randomisée. **Ce protocole d'évaluation par expérimentation contrôlée est innovant et exceptionnel, il s'agit d'une première en France**. Le principe consiste à orienter aléatoirement les populations éligibles pour l'accompagnement renforcé* en trois groupes, l'un se voyant proposer l'accompagnement par les opérateurs privés de placement (OPP), un autre l'accompagnement « Cap vers l'entreprise » (CVE) et un troisième l'accompagnement classique ANPE. Ce protocole a conduit à suivre **plus de 200 000 demandeurs d'emploi en France**.

* Trois catégories de demandeurs d'emploi sont distinguées : ceux nouvellement chômeurs et percevant une indemnisation, ceux n'en bénéficiant pas et ceux déjà au chômage lors du démarrage de l'étude – tous présentant des risques de chômage de longue durée. Il convient de préciser que chaque personne identifiée comme éligible pouvait refuser de participer à ce test.

Les principaux enseignements

■ Les deux dispositifs accélèrent les sorties des listes ANPE vers l'emploi et réduisent la récurrence au chômage.

Les taux de sortie de liste de l'ANPE vers l'emploi des demandeurs d'emploi indemnisables accompagnés par les opérateurs privés et par les équipes de « Cap vers l'entreprise » sont supérieurs à ceux de demandeurs d'emploi bénéficiant du parcours classique. Par ailleurs, les emplois retrouvés sont généralement stables : les deux programmes favorisent des sorties de liste de plus de six mois, et ce dans une proportion plus importante pour le programme renforcé de l'ANPE ; à cela s'ajoute un accroissement des sorties de moins de six mois pour le programme de l'ANPE, alors que les OPP n'augmentent pas la fréquence de telles sorties. Ces résultats valident l'idée générale des deux programmes : **concentrer des moyens sur les demandeurs d'emploi présentant des risques de chômage de longue durée permet d'accélérer les reprises d'emploi**.

■ Le programme de l'ANPE a des effets sensiblement plus forts et plus rapides.

La valeur ajoutée des opérateurs privés ne se fait pas sentir pendant les premiers mois de prise en charge. A l'inverse, la prestation renforcée de l'ANPE entraîne une augmentation du taux de mise en emploi dès 3 mois : ils passent de 12% à 21% sous l'effet du dispositif, soit une plus-value de 9 points. Au final (à l'horizon de douze mois), la plus-value des opérateurs privés par rapport au parcours classique est de +5,6 points ; elle est de +7,3 points pour les demandeurs d'emploi suivis par les équipes du programme CVE. L'écart entre les OPP et le programme CVE se réduit lorsque l'on prend en compte les retours à l'emploi sous forme d'activité réduite, mais **le constat général d'un effet plus fort et plus rapide du programme renforcé de l'ANPE** reste valable.

■ Les opérateurs privés ne contribuent pas à la réduction du nombre de jours passés au chômage sur la 1^{re} année.

Sur 1 an, le programme de l'ANPE réduit en moyenne de 17 jours le temps passé au chômage ; le programme OPP a lui un effet très faible et non significatif statistiquement. Ce constat provient d'une part du fait que l'effet du programme ANPE est fort et rapide, alors que l'effet du programme OPP est plus faible et tardif ; il provient aussi du fait que la participation au programme OPP se traduit par une réduction des sorties du chômage pour d'autres motifs que l'emploi (notamment les radiations). Ce dernier résultat très net est un effet inattendu du programme dont les conséquences sont pourtant importantes. Il reste néanmoins difficile à interpréter et peut refléter autant les incitations des opérateurs privés que des conditions différentes de prise en charge des demandeurs d'emploi.

Quelles perspectives pour l'articulation public / privé ?

Ces indicateurs de résultats seraient à mettre en regard des coûts des deux programmes d'accompagnement renforcé, mais les chercheurs n'ont pu avoir accès à ces éléments ; de même, la mobilisation des données relatives à l'indemnisation du chômage aurait permis de réaliser une analyse coût-bénéfice plus complète.

Plus fondamentalement, les chercheurs notent que les « différents effets des opérateurs privés de placement apparaissent très cohérent avec les incitations auxquelles ils sont soumis selon les termes de leurs contrats ». Ils invitent à « **une réflexion sur la structure des contrats comme un enjeu particulièrement important** ».

Les chercheurs ayant dirigé cette étude



LUC BEHAGHEL

Formation : ENS, doctorat de l'Université de Marne-la-Vallée

Spécialités : Evaluation des politiques publiques (développement rural, politiques de l'emploi et de l'éducation)

Téléphone : 01 43 13 63 66

Email : luc.behaghel@pse.ens.fr



BRUNO CREPON

Formation : Polytechnique, ENSAE, doctorat de l'Université Paris 1

Spécialités : Evaluation des politiques publiques, conduite d'évaluations randomisées

Téléphone : 01 41 17 60 84

Email : crepon@ensae.fr



MARC GURGAND

Formation : ENS, doctorat de l'EHESS

Spécialités : Economie du Développement, économie du travail (offre d'emploi, chômage et intervention de l'Etat), économie de l'éducation, microéconomie et politique d'évaluation.

Téléphone : 01 43 13 63 05

Email : gurgand@pse.ens.fr

Leurs structures d'appartenance

Créée le 21 décembre 2006, **PSE - Ecole d'économie de Paris** est une **fondation de coopération scientifique** assimilable à une fondation d'utilité publique ; elle s'inscrit dans le cadre de la Loi de programme – RTRA d'avril 2006.

Regroupant près de 150 chercheurs, une centaine de doctorants et 250 étudiants, PSE offre des enseignements d'excellence en masters et doctorats et a pour objectif d'assurer le rayonnement des travaux de ses chercheurs au plan international. Couvrant tous les domaines des sciences économiques, elle s'engage aux côtés des décideurs privés et publics et se place comme haut lieu d'échanges entre chercheurs et praticiens.

Par ailleurs, la fondation accueille le J-PAL, laboratoire de recherche de lutte contre la pauvreté, Microsimula, programme de simulation des politiques fiscales et redistributives et le LEEP, laboratoire en économie expérimentale.



Contact presse : Sylvain Riffé Stern - Tél : 01 43 13 63 54
sylvain.riffe@parisschoolofeconomics.eu

48 bd Jourdan - 75014 Paris
www.parisschoolofeconomics.eu

Le CREST – **Centre de Recherche en Economie et Statistique** – est un centre de recherche dépendant du **GENES** (Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique) de l'**INSEE** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Ce groupe comprend également l'**ENSAE** (Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique), l'**ENSAI** (Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information) et un centre de formation permanente, le **CEPE** (Centre d'Etudes des Programmes Economiques). L'objectif général du CREST est de participer activement au développement de la recherche dans deux grands domaines : **la modélisation** des phénomènes économiques & sociaux et la conception et la mise en oeuvre des **méthodes statistiques**.



Contact presse : Bruno Crépon - Tél : 01 41 17 60 84
crepon@ensae.fr

15 bd G. Péri – 92245 Malakoff cedex
www.crest.fr

Le **Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)**, fondé au MIT par Abhijit Banerjee, Esther Duflo et Sendhil Mullainathan, constitue une référence dans le domaine de la recherche sur le développement et la pauvreté, basée sur des évaluations aléatoires. Depuis 2003, le J-PAL s'est élargi, avec 3 bureaux régionaux et des projets dans plus de 60 pays.

J-PAL Europe, basé à PSE-Ecole d'économie de Paris, est un réseau de chercheurs européens travaillant sur divers projets d'évaluations aléatoires des politiques publiques de développement et de lutte contre la pauvreté, en France et dans le monde.



Contact presse : Hélène Giacobino - Tél : 01 71 19 40 80
jpaleurope@povertyactionlab.org

66 bis av. J. Moulin – 75014 Paris
www.povertyactionlab.org